

Association nationale de gestion agréée des paramédicaux libéraux et de sages-femmes libérales

Dossier fiscal 2024

Ce dossier est remplissable sur votre espace adhérent (avec des formules qui ne sont pas proposées sur cette version PDF)

Vous pouvez saisir en ligne votre déclaration 2035 dans votre espace adhérent.

N° adhérent	
Nom, Prénom	
	En cas de changement, nous indiquer :
Votre adresse professionnelle	
Votre adresse personnelle	
Votre téléphone	
Votre e-mail	

Merci de renvoyer votre dossier avant le :

- 15 mars 2025 (version papier)
- 15 avril 2025 (saisie en ligne sur votre extranet)

Attention : n'attendez pas le SNIR pour nous communiquer votre dossier fiscal

Liste des documents a nous adresser
☐ Le dossier fiscal complété
VOS IMPRIMES FISCAUX
La déclaration 2035 COMPLETE : 2035, 2035suite, 2035 A et B (et 2035 E si le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 €) sauf si vous la saisissez dans votre espace personnel ou si vous utilisez AngiilCompta en 2024.
☐ L'imprimé 2069 RCI , à compléter notamment pour : le crédit d'impôt formation (si vous avez suivi des formations payantes et non rémunérées en 2024).
☐ La déclaration 2036 ou le tableau de répartition des frais communs , si vous faites partie d'une SCM ou d'un groupement.
☐ La déclaration 2035 de la SISA
VOTRE COMPTABILITE sauf si vous utilisez AngiilCompta en 2024
 Vous tenez une comptabilité informatique, merci de nous adresser : ☐ l'attestation de conformité de votre logiciel (elle doit être nominative et indiquer l'exercice 2024, veillez à la récupérer dans votre logiciel de comptabilité ou à la réclamer à votre fournisseur), ☐ le grand livre annuel ou le fichier des écritures comptables (FEC), ☐ la balance annuelle équilibrée.
Vous tenez une comptabilité manuelle, merci de nous adresser : ☐ les récapitulatifs annuels équilibrés de vos journaux recettes et dépenses ou les dernières pages de l'année si vous avez cumulé vos chiffres.
AUTRES DOCUMENTS
Vos documents bancaires: ☐ relevé bancaire au 1er janvier 2024 (ou date de début d'activité), ☐ relevé bancaire au 31 décembre 2024 (ou date de cessation d'activité), ☐ le cas échéant, l'état de rapprochement bancaire ou la liste des écritures non pointées au 31 décembre 2024 (ou date de cessation d'activité) sauf si vous utilisez AngiilCompta en 2024. Autres documents:
□ URSSAF cotisations d'Allocations familiales et CSG : la notification VOS COTISATIONS : REGULARISATION 2023 / ECHEANCIERS 2024 ET 2025 (annexes 1 et 2), reçus en juin 2024 ou à télécharger le site de l'URSSAF
☐ CARPIMKO ou CARCDSF: I'AVIS D'APPEL DES COTISATIONS / COTISATIONS DE L'ANNEE 2024,
☐ Loi Madelin et/ou Plan d'Epargne Retraite : les attestations de déductibilité,
☐ Assurance frais généraux : l'appel de cotisation (contrat facultatif couvrant les frais permanents en cas de maladie ou d'accident),
☐ Le relevé annuel d'honoraires SNIR de 2024 (dès réception) avec la fiche honoraires.
Vous pouvez transférer ces documents de manière dématérialisée sur le site de l'Angiil, via la rubrique « transfert de document » au sein de votre espace adhérent. Pour vous aider dans cette procédure veuillez vous référer au document <u>« marche à suivre »</u> .
Toutefois, si vous ne désirez pas transmettre ces documents via votre espace Extranet, il est toujours possible de nous les envoyer par mail ou par courrier :
Envoyer votre dossier à Balma :
infos@angiil.com ou 12 rue Louis Renault

31130 Balma (tél : 05.61.58.37.37)



N° Association : 2-02-310 SIRET : 31908793800043 Site : www.angiil.com e-mail : infos@angiil.com

Renseignements complémentaires

VOTRE ACTIVITE				
N° adhérent Nom, Prénom				
Activité principale : Activité accessoire : (Exemples : massage, hypnose, sophrologie)				
Avez-vous des revenus de source étrangère ? (réponse nécessaire) ui non				
Mode d'exercice : ☐ Remplaçant(e) ☐ Titulaire ☐ Collaboration ☐ en Frais communs ☐ en SCM				
Si SCM, souhaitez-vous que l'Angiil télétransmette la 2036 ?				
Avez-vous des collaborateurs et percevez-vous des redevances ?				
Vous bénéficiez-vous d'une exonération fiscale :				
en ZFU (Zone Franche Urbaine) en ZRR (Zone Revitalisation Rurale) en ZFRR (zones France ruralités revitalisation) Depuis le : / / / / En 2024 quel est le pourcentage de vos honoraires réalisé dans la zone ? Avez vous une activité salariée en plus du libéral : oui non Si oui, veillez à nous préciser le montant total des salaires nets perçus : (ils doivent figurer sur la 2035) Avez-vous perçu des recettes sur un compte personnel (honoraires rétrocédés, vaccinations, tests) ?				
Avez-vous eu un ou plusieurs arrêts de travail en 2024 ?				
Période :				
Nous vous remercions de bien vouloir joindre les relevés des indemnités et allocations journalières perçues (maladie, maternité, paternité) de la CPAM ou d'assurances Madelin ou frais généraux. Ces sommes parfois versées sur le compte privé, sont à inscrire en « Gains divers » (ligne 6 de la 2035).				
Avez-vous cessé votre activité ?				
Signalez-nous les évènements qui ont modifié votre mode d'exercice et ayant une incidence notable sur vos recettes et dépenses (exemple : modification de la tournée, augmentation de la patientèle) :				
The second of th				
VOTRE CLIENTELE				
La clientèle est à reporter obligatoirement sur le tableau des immobilisations et amortissements de la déclaration 2035, qu'il y ait eu achat ou création.				
Création oui non Aquelle date // //				
Achat				
VOTRE LOCAL PROFESSIONNEL				
Adresse				
Modalité d'utilisation (1)				

VOS FRAIS DE VEHICULE Vous avez opté pour ☐ le barème kilométrique ou ☐ les frais réels En cas d'option pour le barème kilométrique Vous devez cocher la case "évaluation forfaitaire" ligne 23 de la page 2035 A et remplir le tableau cadre 7 "barèmes kilométriques" de la page 2035 B. Montant de Puissance Nombre de kilomètres Véhicule Détail du calcul l'indemnité Marque/Type Fiscale professionnels annuels électrique kilométrique П En cas d'option pour les frais réels Dans votre comptabilité, le poste "frais de véhicule" tient-il compte du pourcentage professionnel d'utilisation du véhicule? non l oui Véhicule 1 Marque: Véhicule 2 Marque: Mode de détention (2) Mode de détention (2) Date de début de détention Date de début de détention Durée de location ou leasing Durée de location ou leasing mois mois Valeur réelle TTC Valeur réelle TTC CO² (case V7 de la carte grise) CO² (case V7 de la carte grise) Nombre de kilomètres Nombre de kilomètres Professionnels Privés Professionnels Privés Pourcentage d'utilisation Pourcentage d'utilisation Professionnels Privés Professionnels Privés Cession (vente, reprise ou don) Cession (vente, reprise ou don) oui □ non oui non non Si oui: pour quel prix Si oui: pour quel prix à quelle date à quelle date Attention au plafond de déductibilité des véhicules et à l'exonération des plus values (cf. flash info spécial 2035). **VOS FRAIS MIXTES ET VOS FRAIS FORFAITAIRES** Nature des frais Total de la dépense % professionnel Montant déduit sur la 2035 € % € Loyer et charges % Eau, chauffage, électricité € € € % € Assurance (hors véhicule) € % € Téléphone fixe et internet

€

Х

Nombre de jours

Téléphone portable

Blanchissage

%

€

€

€

VOS CHARGES SOCIALES (Ne pas remplir si vous avez AngiilCompta) (3)

Veillez à compléter en recopiant votre notification URSSAF : régularisation des cotisations 2023 et appel de cotisations 2024

		Anne: COTISA DEFINITIV	TIONS	PRO	Annexe 2 COTISATION OVISIONNELLE		ć	Total annuel	
Cotisations / cont	ribution	Régular	risation	Co	tisations à	payer			
Allocations familiale	es					(a)			
Cotisation d'assura	nce maladie					(b)			
Indemnités journalie	ères					(c)			
Contribution addition	onnelle maladie					(d)			
Contributions forma	ation professionnelle					(e)			
Contributions aux U Professionnels de S	Jnions Régionales des Santé (URPS)					(f)			
CSG/RDS sur reve cotisations sociales	nus d'activité et sur s personnelles obl.					(g)			
CSG/RDS sur reve	nus de remplacement					(h)			
Cotisations retraite	non conventionnées								
	Total					(i)			
Allocations familiale	 es				(j)			= a	
Assurance maladie	ou RSI				(k)			= b+d	
Indemnités journali	ères				(I)			= c	
Accident du travail					(m)				
CARPIMKO ou CAR	CDSF ou CIPAV				(n)				
Autres (chèques va	icances)				(o)				
CHARGES SO	CIALES OBLIGATOII	RES (ligne	BT de la 2	035)					
CSG DEDUCTII	BLE (ligne BV de la	2035)			= g x 6,8 / 9,7	(et si revenus de remp	lacemen	t + h x 3,8 / 6,7)	
CSG -CRDS non	déductible				= g x 2,9 / 9,7	(et si revenus de remp	lacemen	t + h x 2,9 / 6,7)	
CFP / CURPS (ligne 29 de la 2035)				= e+f				
à comptabiliser en "fr	ais de formation" ou "cotisat	ions syndicales			, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,				
Co	ontrats Madelin		Montants rég	glés		ants figurant su s attestations	r soit	A réintéger	
Prévoyance									
Mutuelle									
Retraite (≠ PER)									
CHARGES SO	CIALES FACULTATIV	BZ de la 20	035)						
Plan d'ép	pargne retraite (P	====== 'ER)	Montants rég	==== glés		ants figurant su s attestations	r	A réintéger	
Retraite (PER)									
CHARGES SO	CIALES FACULTATIN	/ES (ligne	BU de la 20	035)					

VOS ANNEXES DE LA DECLARATION 2035

(Ne pas remplir si vous avez AngiilCompta) (3)

A remplir impérativement : le détail de ces rubriques doit être télétransmis aux impôts avec la 2035

GAINS DIVERS (ligne 6 de la 2035)

Nature	Montant
	€
	€
	€
Total "Gains divers"	€

PERTES DIVERSES (ligne 32 de la 2035)

Nature	Montant
	€
Total "Pertes diverses"	€

DIVERS A REINTEGRER (ligne 36 de la 2035)

1) Véhicule

1) Vollidato	T	T.
Amortissement comptable porté ligne 41 de la 2035	Amortissement déductible	A réintégrer ligne 36 de la 2035
A) Prix d'achat x taux (*)	B) Plafond (**) x taux x part prof.	= A - B
		€
		€
		€
	Total 1	€

((*)	Taux	=	pourcentage	d'amortissement

(**)	Plafond	de	déductibilité	(4):	

2) Autres réintégrations

	Nature	Montant
Frais mixtes		€
Autres		€
	Total 2	€

Total 1 + 2 "Divers à réintégrer"

€

DIVERS A DEDUIRE (ligne 43 de la 2035)

Nature	Montant du revenu exonéré	
Zone franche urbaine (ZFU)	X	€
Zone de revitalisation rurale (ZRR)	X	€
Autres	€	€
Total	€	€

NOTICE

(1) Modalité d'utilisation de votre local professionnel

En propriété, inscrit au registre des immobilisations

En propriété, non inscrit au registre des immobilisations sans versement de loyer à soi-même

En propriété, non inscrit au registre des immobilisations avec versement de loyer à soi-même

En location auprès d'un tiers

En location auprès d'une SCI dont je suis membre

En location dans le cadre d'une SCM

A usage gratuit

Absence de local professionnel

(2) Mode de détention véhicule

Achat

Location Longue durée (LLD)

Location avec obligation d'achat (LOA)

(3) AngiilCompta

Ne pas remplir cette partie si vous utilisez le logiciel AngiilCompta, ces informations sont déjà enregistrées dans votre logiciel

(4) <u>Plafond de déductibilité de l'amortissement des véhicules de tourisme</u>

Emissions de CO2	Véhicules acquis ou loués depuis 2021
Inférieur à 20g / km	30 000 €
Entre 20 g et 50 g	20 300 €
Entre 50 g et 160 g	18 300 €
Supérieur à 160g	9 900 €

Pour un véhicule acquis avant 2021, nous consulter